

»» JE VOIS CLAIR...

... dans mon verre

Le saviez-vous ? Le verre se recycle à l'infini ! C'est un matériau d'emballage 100% recyclable : 1 bouteille recyclée redevient une nouvelle bouteille. Nous évitons ainsi d'utiliser des matières premières et économisons les ressources naturelles, à une seule condition, bien sûr : que le verre soit bien trié.

Tout ce qui est en verre doit être déposé dans ma caissette ou mon bac vert, n'est-ce pas ?

Non, seuls les bouteilles, flacons, bocaux et pots en verre sont concernés. Certains matériaux ressemblent au verre d'emballage mais ne fondent pas à la même température. Ils ne suivent donc pas le même processus de recyclage. Vous devez déposer dans votre bac à ordures ménagères ou en déchèterie :

- le verre culinaire (assiettes et verres de table),
- le verre pour la cuisson (plats en pyrex),
- la vitrocéramique,
- les ampoules ancienne génération,
- le cristal,
- les vitres en verre, miroirs, pare-brise (en déchèterie uniquement).

Faut-il enlever les étiquettes papier et les collerettes en métal et en plastique ?

Non, le papier ne pose aucun problème car il est éliminé au cours du processus de recyclage. Quant aux collerettes, elles sont retirées lors de la fabrication du calcin dans les usines spécialisées.

J'ai cassé une bouteille en verre, puis-je jeter les débris dans ma caissette ou mon bac vert ?

Oui, absolument car le verre recyclé est issu du concassage d'anciennes bouteilles.



... dans mes papiers

Vous avez lu et relu votre magazine préféré ? Ne le jetez pas : triez-le car le papier est écologique par nature. La fibre végétale qui le compose se recycle 5 fois en moyenne mais pensez à suivre ces quelques conseils !

Doit-on enlever les couvertures des livres ou des catalogues avant de les déposer dans la caissette ou le bac bleu ?

Les couvertures des livres sont plus épaisses car elles sont fabriquées en carton. Le procédé de recyclage est donc différent. Déposez-les dans la caissette ou le bac jaune avec vos emballages.

Il est en revanche inutile d'enlever les couvertures des catalogues, magazines ou annuaires.

Chaque année, je fais le tri dans mes dossiers. Que dois-je faire des papiers administratifs (non confidentiels), des feuilles imprimées ou écrites ?

Vous pouvez les déposer dans la caissette ou le bac bleu car ils se recyclent avec les journaux, revues et magazines. Mettez, en revanche, les enveloppes marrons, de type papier kraft, dans votre bac d'ordures ménagères.

Je limite au maximum mes emballages lorsque je fais les courses, mais je ne sais jamais comment trier les papiers alimentaires.

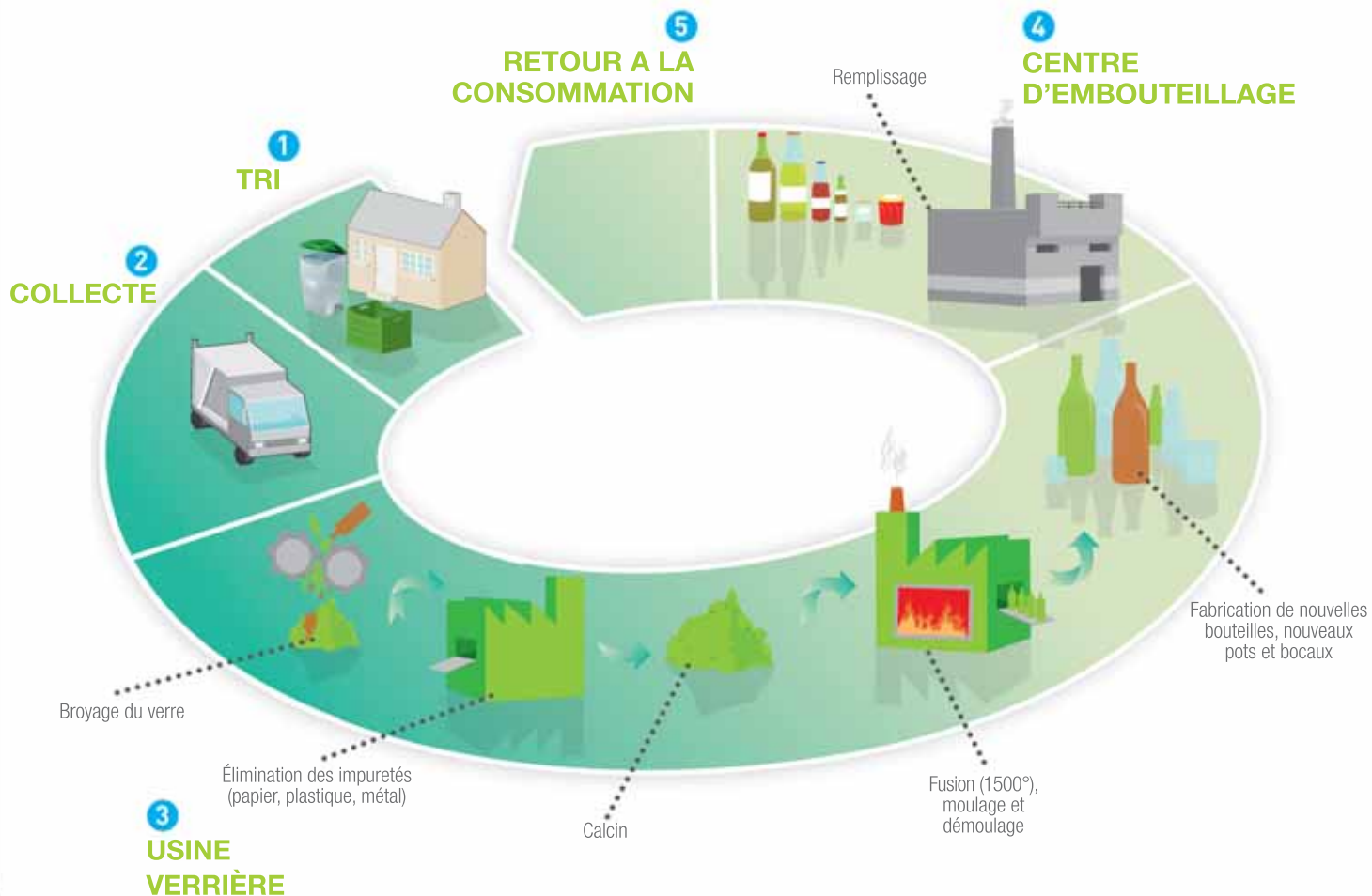
Ils font partie des papiers spéciaux qui ne se recyclent pas. Jetez les papiers ayant contenu des aliments (papier gras, sulfurisé ou aluminium) dans votre bac à ordures ménagères. Faites de même pour le papier carbone, calque ou photo...

Papier FSC et recyclé : une double exigence !

Soucieux, à chaque niveau d'intervention, de participer au respect de l'environnement, le SYROM utilise, pour toutes ses impressions, un papier particulièrement « vert », composé à 60% de fibres recyclées et à 40% de fibres FSC (Forest Stewardship Council). Ce label, encourageant les initiatives de gestion forestière socialement, écologiquement et économiquement responsable, est actuellement la plus exigeante des normes environnementales. Contrairement à ce qu'il a été écrit « à demi mots » dans un titre de presse régionale cet été, le SYROM tient ses engagements. Il suffit simplement de savoir de quoi l'on parle...



Le recyclage du verre



L'INFO EN +

QU'EST CE QUE LE CALCIN ?

Le calcin est obtenu par concassage du verre. Ces débris de verre sont chauffés à près de **1500°C** dans un four de fusion, en vue de la fabrication de nouveaux contenants.

Attention aux interdits !

Certains objets ne vont pas dans la caissette ou le bac à verre. Il faut les déposer dans votre bac à ordures ménagères.

- le verre blanc,
- la vaisselle cassée (faïence, porcelaine, pyrex...),
- les ampoules ancienne génération,
- les bouchons et couvercles.

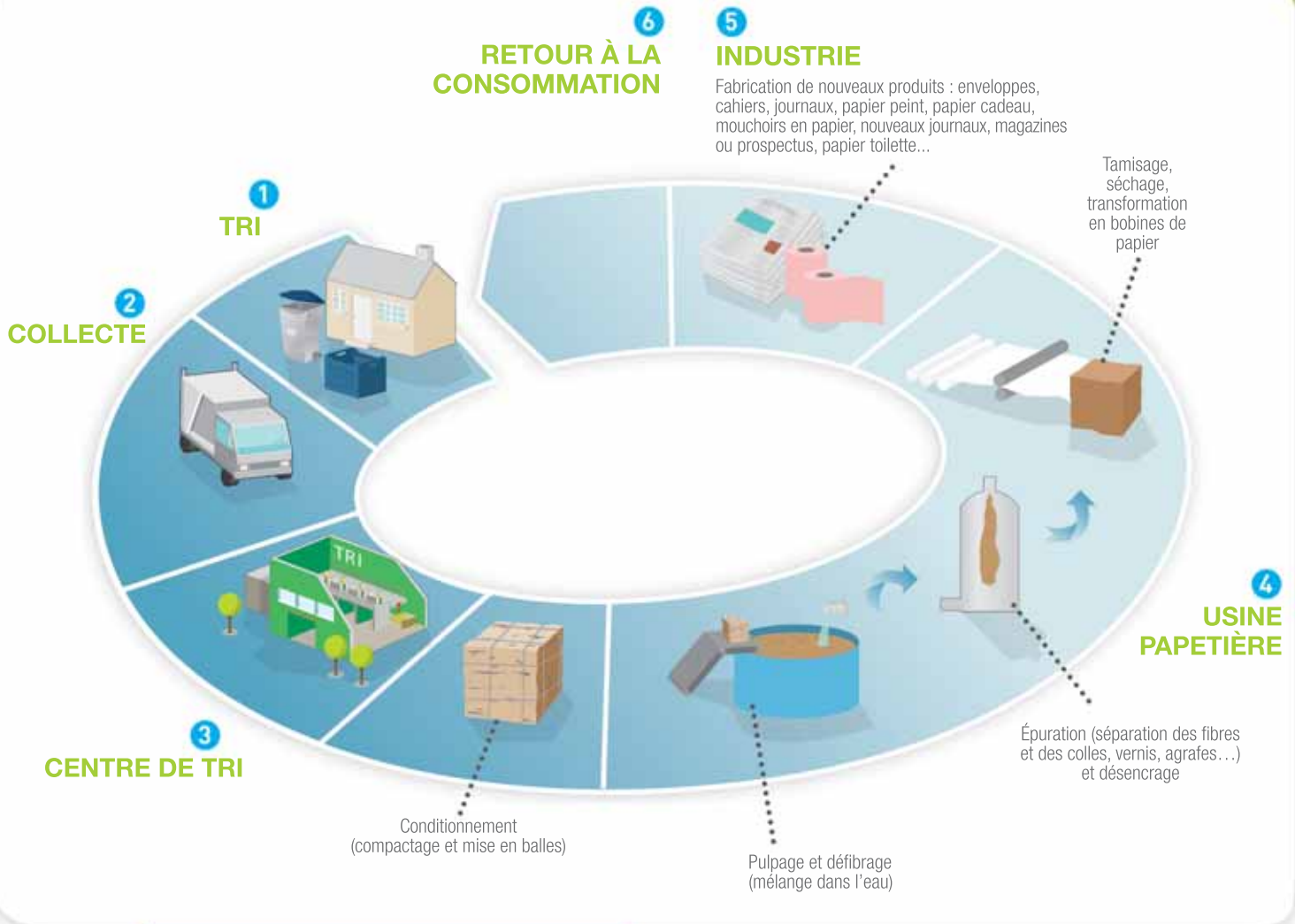
Les miroirs et les vitres, quant à eux, doivent être apportés en déchèterie.



MON GES

- > Redonnez vie à vos anciens bocaux ! Munissez-vous de pots, bocaux, ciseaux, colle, feutres, papiers imprimés ou vieux magazines, sable, bougies chauffe-plat... Avec un peu d'imagination, et pourquoi pas l'aide des enfants, fabriquez un pot à crayons personnalisé, une tirelire toute colorée ou encore des petits photophores pour votre table de Noël !

Le recyclage des papiers, journaux, revues et magazines



L'INFO EN +

Recycler les papiers c'est limiter le réchauffement climatique.

1 tonne de papiers triés et recyclés, c'est **300 kilos de CO₂ en moins** dans l'atmosphère !

Grâce à nos efforts de tri, aujourd'hui, **plus du tiers de la pâte à papier produite en France est issue du recyclage !**

Sources : www.ecofolio.fr

ESTE NATURE

Vous n'avez utilisé qu'un coin de certaines feuilles de papier, pour noter un numéro de téléphone ou un rendez-vous chez le médecin ? Ne les gâchez pas. Découpez vos feuilles en 4, puis agrafez-les ensemble, vous aurez un bloc-notes écolo à disposition.



Attention aux interdits !



Certains pièges sont à éviter lorsque l'on trie nos papiers. À proscrire de la caissette ou du bac bleu :



- les films en plastique enveloppant les revues,
- les papiers sales ou gras,
- les enveloppes en papier kraft,
- les couvertures rigides des livres.

La vie des déchets en couleurs !

Une nouvelle identité visuelle colorée et dynamique, un guide de tri pratique très détaillé, des lettres thématiques pour répondre à toutes vos questions, sans oublier des bennes joliment « habillées » : nous avons travaillé sur nos outils de communication pour mieux vous informer et créer avec vous une relation régulière. Ensemble, chaque jour, améliorons la qualité du tri sélectif !



Du nouveau côté D3E...



Les « D3E » sont des déchets d'équipement électrique et électronique. Lorsque vous achetez un nouvel appareil, votre vendeur doit légalement reprendre l'ancien : c'est ce qu'on appelle le « principe du 1 pour 1 ».

Mais ils sont aussi désormais collectés par le SYROM :

- en porte à porte, 1 fois/an, de mi-septembre à fin octobre, dans le cadre de la collecte des objets encombrants,
- depuis octobre, à la déchèterie de Boutigny-Prouais.

Les autres déchèteries du SYROM accueilleront progressivement les D3E au cours de l'année. Nous vous tiendrons informés le moment venu.

...Et côté déchèteries

En plus des déchets habituels, depuis le 1^{er} juillet, les déchèteries accueillent et valorisent de nouveaux flux :

- collecte du bois et du carton à Anet, Bû et Boutigny-Prouais,
- collecte du bois, carton et ferraille à Brezolles, St Lubin des Joncherets et St Rémy-sur-Avre.

CHIFFRES CLÉS

	2008	2009
ORDURES MÉNAGÈRES	285	282
EMBALLAGES	18	19
VERRE	35	36
PAPIER ET JRM	22	20

* Projection à partir des tonnages collectés de janvier à octobre 2009.

Toujours plus de projets en 2010...

Déchèteries : travaux de modernisation, prévus sur les sites de Brezolles, St Lubin des Joncherets et St Rémy-sur-Avre.

Site Internet : pour tout savoir en un clic, découvrez notre nouvel espace d'information en ligne en tout début d'année !

Bio-compostage : au printemps, près de 6 000 bio-composteurs seront distribués aux communes. Nous vous tiendrons rapidement informés.

